

Pour diffusion immédiate
CNW code 01 + hebdomas

Le ministre Luc Fortin annonce la nouvelle composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre et remercie le précédent conseil pour sa contribution

Québec, le 24 avril 2017. – Le ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, M. Luc Fortin, annonce la nouvelle composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre. Il en profite pour remercier chaleureusement les membres du précédent conseil ainsi que le président sortant, M. Hervé Foulon, pour leur contribution.

Est ainsi nommé, à titre de président et membre du Conseil, M. Stéphane Legault, bibliothécaire fort actif dans le milieu du livre et président sortant du conseil d'administration de l'Association des bibliothèques publiques du Québec. S'ajoutent au Conseil, à titre de nouveaux membres :

- M. Bryan Perro, auteur, éditeur et libraire, Shawinigan;
- M. Charles Cusson, distributeur, Longueuil;
- M. Étienne Caza, libraire, Sherbrooke;
- M^{me} Laurence Monet, libraire, Montréal;
- M^{me} Lyne Rajotte, bibliothécaire, Saint-Eustache;
- M^{me} Mylène Bouchard, auteure et éditrice, Saguenay;
- M. Rodney Saint-Éloi, auteur et éditeur, Montréal.

Quatre membres ont accepté de poursuivre leur travail au sein du comité pour un autre mandat. Il s'agit de M^{mes} Gilda Routy (diffuseuse) et Louise Guillemette-Labory (bibliothécaire), et de MM. Clément Laberge (expert en livre numérique) et Ivan Bernier (professeur associé et émérite en droit).

Citation :

« C'est avec intérêt que je prendrai avis auprès des membres du Conseil consultatif de la lecture et du livre pour mener à bien le chantier de révision des règlements associés à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre. Ce chantier, annoncé en novembre dernier, permettra d'adapter les règlements aux situations actuelles, de faciliter leur application et de faire en sorte que l'agrément demeure un atout pour les entreprises du milieu du livre et un gage de qualité pour les consommateurs. Je mise sur les vastes compétences et l'engagement des membres du Conseil pour me guider sur les questions concernant le livre et la lecture. »

Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française

Faits saillants :

En vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, le Conseil consultatif de la lecture et du livre a pour mandat de conseiller le ministre sur toute question relative à la lecture, au livre ou à l'application du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine. Le Conseil joue également ce rôle en ce qui a trait à la délivrance, à la suspension ou à l'annulation de l'agrément des distributeurs, des éditeurs et des libraires. Il soumet par ailleurs des recommandations concernant l'adoption ou la modification des règlements.

Le Conseil est composé d'au plus 16 membres, dont 4 représentants issus des ministères concernés.

– 30 –

Source :

Karl Filion
Attaché de presse
Cabinet du ministre de la Culture
et des Communications
et ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française
418 380-2310

Information :

Annie LeGruiec
Responsable des relations avec les médias
Ministère de la Culture et des Communications
418 380-2363, poste 7213

Suivez le [Ministère dans les médias sociaux](#)



@MCCQuebec